

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_081

Arrondissement de TORCY

Objet : Pack évolution Berger Levrault e.magnus RH SAAS vers BL RH SAAS.

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition commerciale émise par la société Berger Levrault, concernant l'évolution de l'application en mode SAAS E.Magnus RH vers BL RH :

- Droit d'accès BL.RH - évolution e.magnus RH
- BL RH - Pack évolution e.magnus RH vers BL RH & RSU - Contrat 36 mois
- BL.connect Données Sociales BL.RH - Contrat 36 mois
- Prestations Projet BL RH -Paramétrage - Formations – Assistance - Conversion Données... Conduite de projet inclus

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de la proposition commerciale.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition commerciale de la société Berger Levrault

Article 2 : Le montant de la proposition commerciale s'élève à 28 213,30 euros hors taxes soit 33 855,96 euros toutes taxes comprises (Trente-trois mille huit cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes) :

- Droit d'accès BL.RH - évolution e.magnus RH: 1 854,30€ HT soit 2 225,16 € TTC.
- BL RH - Pack évolution e.magnus RH vers BL RH & RSU: 6 360,00€ HT/annuels soit 7 632,00€ TTC/annuels sur 3 ans, sans renouvellement par tacite reconduction.



- BL.connect Données Sociales BL.RH: 439,00€ HT/annuels soit 526,80€ TTC/annuels, sans renouvellement par tacite reconduction.
- Prestations Projet BL RH -Paramétrage - Formations – Assistance - Conversion Données... Conduite de projet inclus: 19 560,00€ HT soit 23 472,00€ TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Berger Levrault

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 29 octobre 2024
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

